

# Éoliennes : Les erreurs de calcul de l'ADEME

En 2003, l'ADEME Auvergne a publié une étude de près de 80 pages intitulée « *Gisement éolien & environnement en région Auvergne* ». Depuis lors, cette étude est la seule et unique référence utilisée par les promoteurs et les administrations pour demander et obtenir le droit d'implanter des centrales électriques éoliennes dans l'Allier. Tous les documents figurant dans les études de ZDE et les demandes de permis de construire des éoliennes se réfèrent aux cartes publiées par l'ADEME qui sont devenues incontournables.

## **Le problème, c'est que ces cartes du vent sont fausses.**

En janvier 2010, l'association Chazemais Environnement, qui compte 165 adhérents, créait la sensation en publiant une étude dénonçant la large surestimation de la vitesse du vent à hauteur des moyeux des éoliennes par l'ADEME. Reprise à la une de La Semaine de l'Allier du 21 janvier 2010, publiée sur le site internet de ce journal accompagnée de vidéos, objet d'un reportage aux infos du JT du 19 janvier 2010 de Clermont 1<sup>ère</sup> ainsi que d'interviews à RJFM et publiée sur le site internet de Chazemais Environnement, cette étude tourne depuis en boucle sur le web. Il suffit de taper « éoliennes Chazemais » dans Google pour accéder aux nombreux documents audiovisuels existants.

Ce sujet a été en outre une des questions majeures qui auraient dû être débattues lors du débat public organisé par Jean-Paul Dufrègne, Président du Conseil Général, à Avermes le 5 février 2010. Hélas, niant les données chiffrées qui lui étaient données par un habitant de Chazemais présent dans la salle, Pascal Desmaisons, de la DDT Allier, s'est réfugié derrière les valeurs indiquées par l'ADEME en refusant de remettre en cause leur fiabilité (voir vidéo disponible sur le site du Conseil Général). Il a pourtant confirmé que l'ADEME Auvergne n'avait pas fait ce travail elle-même mais l'avait confié à un petit bureau d'études, Aria Technologies. Quant aux mesures effectuées systématiquement sur site par les industriels de l'éolien, Pascal Desmaisons a confirmé que leurs résultats n'étaient pas pris en compte par l'administration pour délivrer les autorisations, ce qui est pour le moins surprenant.

Contacté par Francis Lesage-Catel suite à cette réunion, Pascal Desmaisons a reçu de sa part l'étude de Chazemais Environnement mais n'a pas jugé utile de le rencontrer comme il le proposait malgré l'importance du sujet.

Ce sont donc ces calculs d'Aria Technologies effectués en 2003 au moyen d'un vieux logiciel simpliste (MINERVE), emprunté à EDF, tournant sur un simple PC d'entrée de gamme et pas du tout prévu à l'origine pour cela, qui servent aujourd'hui à décider si le potentiel éolien d'un site est suffisant ou non pour y installer des éoliennes de grande puissance ! On a vu lors de l'éruption récente du volcan islandais comme les modèles de simulation du vent pouvaient se tromper à grande échelle. On imagine la marge d'incertitude à l'échelle locale sur un petit territoire bocagé vallonné dans une tranche étroite de 60 m à 100 m au dessus du sol, surtout quand on sait que MINERVE ne prend pas en compte les paramètres physiques essentiels que sont la température, les échanges thermiques et l'humidité.

Oui mais Chazemais Environnement aussi pourrait s'être trompé dans ses calculs, certes basés sur les mesures rigoureuses de Météo France, mais appliquant une loi physique dite de Hellmann pour en déduire la vitesse du vent quelques dizaines de mètres au dessus du point de mesure, loi couramment employée, notamment dans le BTP, pour les ouvrages de grande hauteur.

**Chazemais Environnement**

Association, loi de 1901

Siège social : Les Chaumes, Loze, 03370 Chazemais, France, Tel. : +33 (0)4 70 06 48 13

Heureusement, il existe dans l'Allier un moyen simple d'en avoir le cœur net : Comparer les résultats calculés par Aria Technologies avec ceux mesurés par Météo France à sa station de Commentry, la seule du département à 40 m au dessus du sol alors que l'altitude standard est 10 m ailleurs.

En effet, Aria Technologies a remis à l'ADEME Auvergne en 2003 les fichiers de ses résultats de calcul partout dans la région aux altitudes de 40 m, 60 m, 80 m et 100 m au dessus du sol et, par chance, la station de Commentry était donc, jusqu'en 2007 inclus, à 40 m au dessus du sol.

Chazemais Environnement a demandé en février 2010 ces données à l'ADEME Auvergne qui a **refusé** de les lui remettre. Or, depuis 1978, la loi permet à tout citoyen d'accéder aux documents et données détenus par l'administration et une commission, la CADA, garantit ce droit. Chazemais Environnement a donc saisi la CADA et l'ADEME Auvergne a dû s'exécuter mais, au lieu de transmettre des données papier compréhensibles, a envoyé un CD contenant des fichiers informatiques cryptés. Il a fallu encore plusieurs mois à Chazemais Environnement pour accéder enfin, en septembre 2010, aux données du vent à 40 m grâce à un logiciel gratuit téléchargé sur internet, TatukGIS.

**Le résultat est accablant.**

**Là où l'ADEME Auvergne prétend que le vent à 40 m au dessus du sol est de 5,1 mètres/seconde, Météo France a mesuré sur 16 ans seulement 3,2 mètres/seconde.**

**Cette surestimation est conforme aux calculs effectués par Chazemais Environnement ailleurs dans l'Allier avec des vitesses moyennes de vent en altitude inférieures de 26 % à 45 % aux calculs d'Aria Technologies. Aria Technologies et l'ADEME Auvergne surestiment de ce fait le potentiel éolien dans un rapport de 1 à 4 car celui-ci varie comme le cube de la vitesse du vent.**

*Ces faits sont dénoncés par Chazemais Environnement depuis janvier 2010. Son président, Francis Lesage-Catel, attend toujours qu'on lui oppose un démenti sur des bases scientifiques ou, à tout le moins, que les préfectures du département Allier et de la Région Auvergne, averties par ses soins par lettres recommandées, lui écrivent, le convoquent ou le confrontent à des spécialistes s'ils ne sont pas d'accord avec ses calculs.*

Suite à votre demande, vous trouverez-ci-joint l'indice qualité des points de mesures du vent dans l'Allier qui vous intéressent .

**Montluçon-Domérat** : classe 1 depuis 2002

**Moulins-Montbeugny** : classe 1 depuis 2002

**Lurcy-Lévis** : classe 1 depuis 2002

**Commentry** : station fermée en 2007, installation en 1992, la hauteur de mesure était non standard(10m), car à 40m, aucun obstacle à l'horizon, quasiment en atmosphère libre.

Extrait d'un email de Météo France

**Nota :** Les confirmations de ces données peuvent aisément être obtenues auprès de Météo France Allier (04 70 58 88 25) et de l'ADEME Auvergne (M. Rémi Chabrilat, 04 73 31 52 80).

**Chazemais Environnement**

Association, loi de 1901

Siège social : Les Chaumes, Loze, 03370 Chazemais, France, Tel. : +33 (0)4 70 06 48 13